

COMMUNE D'ARTAGNAN

Séance du 25 mai 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/05/2023

14

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE

Présents : 14

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Stéphane SARDOU, Fabienne VIGNOLO

Votants: 14

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 4

Représentés:

Refus : 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Carlos MARTINS

Objet: Route Européenne d'Artagnan : ouverture de l'itinéraire, balisage et convention - DE_027_2023

Monsieur le Maire **rappelle** que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays (l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie) et se partage en six itinéraires :

- La Route Royale
- La Route de Madame d'Artagnan
- La Route des Cardinaux
- La Route des Mousquetaires
- La Route de l'Infante
- La Route de Pinerolo.

Il s'agit d'un circuit équestre qui est également accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT. Il est actuellement ouvert par tronçons. Le 19 mai 2021, la Route Européenne d'Artagnan a obtenu, à l'unanimité des 35 pays votants, la certification « Itinéraire Culturel Européen ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran, il s'agit de l'itinéraire « La Route des Mousquetaires » qui traverse 22 communes avec :

- Un tronçon principal : Castelnau-Rivière-Basse, Hères, Madiran, Soublecause, Hagedet,
- Lascazères, Villefranque, Sombrun, Lahitte-Toupière, Larreule, Labatut-Figuières, Caixon,
- Vic en Bigorre, Saint-Lézer,
- La variante d'Artagnan : Maubourguet, Lafitole, Artagnan, Camalès, Pujo,
- La variante de Montaner : Montaner, Tarasteix, Oroix.

Considérant la valeur patrimoniale et touristique de ce projet ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 06 avril 2023 ;

**Oui l'exposé Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité**

autorise la Communauté de Communes de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « la route des Mousquetaires » traversant la commune

autorise la Communauté de Communes à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe

s'engage à entretenir l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe

autorise le passage sur les parcelles nommées sur le plan joint en annexe

autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles liées à ce projet par le passage de l'itinéraire sur leurs parcelles

autorise Monsieur le Maire à mener à bien ce dossier et à signer tout document y afférent.

Le secrétaire de séance,
Carlos MARTINS

Signature

Le Maire,
Stéphane ETIENNE

Signature



Route Équestre des Mousquetaires

Commune d'Artagnan



Chemin rural :

Chemin rural (entre parcelles 0D252, 0D253).

Voies communales :

Rue du Bousquet ; Place de la Maire.

Routes départementales :

Rue du Centre (D204) ; Route des Preux (D4) ; Rue du Midi (D6) ; Rue de la Montjoie (D4).